

new congé maternité pendant congé parental a taux partiel

Par guilbeau, le 14/02/2020 à 22:47

Bonjour

J espère trouver ici une répose pour m eclairer car ma msa semble icompétante pour me répondre j attend une réponse de leur part depuis novembre quand meme et même avec les textes de loi du code de la securité sociale trouvé sur legifrance il ne peuvent pas m'expliquer mes droits je trouve ca grave quand même.

Je suis actuellment en congé parental a temps partiel de 60% depuis la naissance de ma fille et ce jusqu'à fin decembre 2020 alors que je travaillais a 100% avant sa naissance;

Je suis a nouveau enceinte de jumeaux prévu pour aout 2020 soit avant la fin de mon congé parental premier.

Dois je interrompre mon congé parental pour beneficier du congé maternité? mon employeur peu t'il le refuser? Y a t'il un délai a respecter? Comment faut t'il procéder? Sur quel base sera calculer mon congé maternité 100% ou 60% de mes salaires? et si ce congé maternité est précédé d'un arrêt maladie (tres probable car grossesse gemellaire et beaucoup de voiture)quel sera mon indemnisation? Dois je reprendre 1 jour a temps plein ou poser 1 jour de congé payé pour retrouver mes droits à 100% ou cela ne changera rien?

J'espère que vous pourrez m éclairer car la il fait très noir.